

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 24 MAI 2017****OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte**

Nombre de membres adhérents au Comité Syndical : 28 représentants 28 voix  
Nombre de membres en exercice : 27 représentants 27 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 23 représentants 23 voix

**N° : 008/2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte à Brignoles.  
Il examine le point n°6 de l'ordre du jour, visé en objet.  
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

**DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES****ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – M LATZ – E AUDIBERT – C LANFRANCHI – F PERO – AM LAMIA – A MONTIER – JP MORIN – M GROS – JC FELIX – J PAUL – M BŒUF – C PALUSSIÈRE – C BOUYGUES – A GUIOL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

G BESNARD – A CHARRIER – B de BOISGELIN – JM MATHIEU – I CHRISTIAN – R AMBROSIO – C PLOUVIER – L MEAUME

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture

le : ..... 09 JUIN 2017 .....

Et publication ou notification

le : ..... 21 JUIN 2017 .....

Au vu de la création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de modifier les statuts du Syndicat Mixte afin d'intégrer cet EPCI au lieu et place des 3 anciennes communautés de communes Val d'Issole, Comté de Provence et Sainte Baume Mont Aurélien.

Diverses modifications ont été apportées aux statuts :

- Dénomination du syndicat : Syndicat Mixte Provence Verte Verdon
- Composition du Comité syndical
- Précision sur certaines compétences
- Constitution du comité syndical : 6 délégués pour Provence Verdon, 16 pour l'agglomération Provence Verte
- Composition du bureau : 15 membres
  - o Le président,
  - o 4 Vice-Présidents dont 3 pour la Communauté d'Agglomération Provence Verte et 1 pour Communauté de Communes Provence Verdon,
  - o 10 membres dont 3 pour Communauté de Communes Provence Verdon et 7 pour Communauté d'Agglomération Provence Verte
- Réactualisation des chiffres concernant la participation des EPCI au titre des accueils touristiques

#### **Le Comité Syndical**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

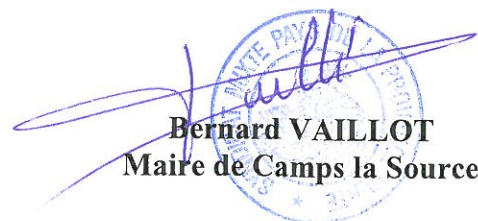
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- D'adopter les modifications proposées et joints les nouveaux statuts modifiés en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

**Le Président du Syndicat Mixte**

  
**Bernard VAILLOT**  
Maire de Camps la Source